

COPROCULTURE

- A effectuer si possible lors des épisodes diarrhéiques et à distance d'un traitement antibiotique.
- Recueillir un échantillon de selles dès leur émission dans le flacon stérile fourni par le laboratoire. A défaut, un écouvillonnage rectal peut suffire.
- Identifier le flacon.
- Indiquer les renseignements cliniques nécessaires sur la fiche de transmission.
- Noter la date et l'heure du recueil sur la fiche de transmission.
- Acheminer au laboratoire dans les 4 heures (dans le cas où seule la coproculture est demandée, le prélèvement peut être conservé entre 2 et 8°C pendant 12 heures).